Au reste, il craint fort peu les reproches qui lui pourraient être faits; il croit qu'il en sera quitte pour dire qu'on lui a envoyé de faux mémoires. « Cinquante ans après, en l'année 1737, Voltaire écrivait d'Amsterdam à son ami Thiériot : « Il se fait ici, parmi quelques malheureux réfugiés, un commerce de scandale et de mensonges à la main, qu'ils débitent chaque semaine dans tout le Nord pour de l'argent. On paye 200, 300, 400 florins par an à des nouvellistes obscurs de Paris qui griffonnent toutes les infamies imaginables, qui forgent des histoires auxquelles les regrattiers de Hollande ajoutent encore, et tout cela s'en va rejoindre les cours de l'Allemagne et de la Russie; ces messieurs sont une engeance à étouffer. »

S'il faut en croire Le Fare et Saint-Simon, ces gazetiers si décriés auraient été cause de cette guerre de 1672, qui amena l'invasion des Provinces-Unies. « On recommença la guerre, qui n'avait d'autre but que l'abaissement de la Hollande, dont le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes wellches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des partis ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Envoyez-nous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'écrire des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignaient également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux requrent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tantôt ces réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux; tantôt elles ne firent que donner un nouvel aliment à la curiosité publique. Tantôt ce fut la police qui se montra sévère, tantôt elle ferma les yeux. Ainsi, en 1685, le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes wellches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des paris ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Envoyez-nous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'écrire des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignaient également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux reçurent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tantôt ces réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux; tantôt elles ne firent que donner un nouvel aliment à la curiosité publique. Tantôt ce fut la police qui se montra sévère, tantôt elle ferma les yeux. Ainsi, en 1685, le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes wellches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des paris ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Envoyez-nous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'écrire des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignaient également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux reçurent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tantôt ces réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux; tantôt elles ne firent que donner un nouvel aliment à la curiosité publique. Tantôt ce fut la police qui se montra sévère, tantôt elle ferma les yeux. Ainsi, en 1685, le gazetier avait été trop insolent.

S'il faut en croire Le Fare et Saint-Simon, ces gazetiers si décriés auraient été cause de cette guerre de 1672, qui amena l'invasion des Provinces-Unies. « On recommença la guerre, qui n'avait d'autre but que l'abaissement de la Hollande, dont le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes wellches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des paris ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Envoyez-nous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'écrire des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignaient également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux reçurent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tantôt ces réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux; tantôt elles ne firent que donner un nouvel aliment à la curiosité publique. Tantôt ce fut la police qui se montra sévère, tantôt elle ferma les yeux. Ainsi, en 1685, le gazetier avait été trop insolent.

S'il faut en croire Le Fare et Saint-Simon, ces gazetiers si décriés auraient été cause de cette guerre de 1672, qui amena l'invasion des Provinces-Unies. « On recommença la guerre, qui n'avait d'autre but que l'abaissement de la Hollande, dont le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes wellches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des paris ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Envoyez-nous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'écrire des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignaient également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux reçurent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tantôt ces réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux; tantôt elles ne firent que donner un nouvel aliment à la curiosité publique. Tantôt ce fut la police qui se montra sévère, tantôt elle ferma les yeux. Ainsi, en 1685, le gazetier avait été trop insolent.

S'il faut en croire Le Fare et Saint-Simon, ces gazetiers si décriés auraient été cause de cette guerre de 1672, qui amena l'invasion des Provinces-Unies. « On recommença la guerre, qui n'avait d'autre but que l'abaissement de la Hollande, dont le gazetier avait été trop insolent. » Cette assertion ne doit pas faire article de foi dans l'histoire. M. Eug. Hatin, qui a compulsé toutes ces gazettes wellches, a établi la véritable cause de la guerre de 1672; elle n'était pas dans l'amour-propre blessé de Louis XIV, mais dans la condition des tarifs, dans la situation du commerce français, tenu en échec par la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, enfin dans les droits protecteurs qui frappaient d'interdit les productions françaises. Sans doute l'orgueil de Louis XIV eut souvent à souffrir des mortifications que lui infligeaient les libelles anonymes de la presse hollandaise. En 1712, une gazette annonçait des paris ouverts à Londres sur la mort du roi de France, qui devait avoir lieu dans l'année, suivant les plus gros tenants. Déjà, en 1663, le roi écrivait à son ambassadeur à La Haye : « Envoyez-nous sous main, sans qu'il y paroisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'écrire des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » D'autres princes ou ambassadeurs se plaignaient également de ces gazetiers qui compromettaient l'hospitalité des Provinces-Unies; les états généraux reçurent des requêtes du prince d'Orange, du prince Kourakin, l'ambassadeur extraordinaire de Russie, du gouvernement archiépiscopal de Munster, de l'envoyé de l'empereur, et dénoncèrent des articles offensants contre la maison d'Autriche, le roi de Saxe, l'ambassadeur espagnol, le gouvernement de Pologne, le roi d'Angleterre. Aucune puissance européenne n'oublia de porter plainte. Tantôt ces réclamations eurent pour résultat des lois restrictives, des ordonnances qui interdirent enfin aux réfugiés d'imprimer des journaux; tantôt elles ne firent que donner un nouvel aliment à la curiosité publique. Tantôt ce fut la police qui se montra sévère, tantôt elle ferma les yeux. Ainsi, en 1685, le gazetier avait été trop insolent.

ont écrit des articles de fond. Les questions de jurisprudence courante y sont traitées ordinairement par M. Bertin, ancien sténographe des *Débats*, aujourd'hui gérant de la *Gazette des tribunaux*. Enfin tout le monde sait avec quelle facilité, grâce à la disposition ingénieuse des matières, on peut consulter ce journal sur la jurisprudence des cours et des tribunaux. Les sommaires en italiques, placés en tête de chaque arrêt, fixent le point en discussion, énoncent la solution donnée par l'arrêt et forment ainsi comme un manuel de jurisprudence toujours au courant.

La partie la plus curieuse de la *Gazette des tribunaux* est néanmoins, pour le lecteur frivole, celle qui est consacrée aux débats des cours d'assises ou de la police correctionnelle, aux comptes rendus des procès civils les plus intéressants. A ce titre, c'est la plus vaste collection de causes célèbres que l'on puisse consulter; elle forme même un ensemble non-seulement plus complet, mais infiniment plus varié que les recueils consacrés aux causes célèbres. Ceux-ci ne reproduisent guère que les affaires criminelles, c'est-à-dire des causes criminelles souvent les plus odieuses. Mainte affaire civile, reproduite par la *Gazette*, offre, avec moins d'émotion pour le lecteur, un aussi vif attrait d'étude d'un intérêt plus intérêt. Les romanciers et les auteurs dramatiques ne se font pas faute de puiser à cette source intarissable.

Au point de vue de l'exactitude, il faut pourtant éviter de confondre les diverses matières du journal. Autant ses articles de fond sont sérieux, autant ses rédacteurs et ses sténographes s'attachent à reproduire fidèlement, dans les procès civils et criminels, la physionomie des débats, les paroles des accusés ou des parties, les plaidoiries des avocats, déclarés des ministres, qui se font un point de rendre avec un très-grand talent d'exposition et gardent toute leur force, toute leur couleur, autant, dans les débats de police correctionnelle et dans les faits-Paris, la *Gazette des tribunaux* déploie de bonne humeur et de gaieté aux dépens, il est vrai, des malheureux, mais les bons jours, ces comptes rendus sont de véritables scènes de vaudeville, écrites avec verve, avec esprit; la plupart du temps ce sont d'amusantes chroniques, dont la meilleure part est due à l'invention.

Gazette littéraire de Charlottenbourg (1843-1844, 2 vol.), œuvre collective du fameux philosophe hégélien Bruno Bauer et de son frère Edgar Bauer, auxquels se joignirent Jungnitz et Szeliga. Ce livre de critique, fort inférieur du reste aux œuvres philosophiques et critiques de Bruno Bauer, fit beaucoup de bruit à cause du nom de son principal rédacteur, le plus impitoyable critique sorti de l'école hégélienne.

Gazette des communes (1851), par Eugène Blanc.

Gazette de Paris (1856-1859), sous la direction de Dollingen, et qui compta parmi ses rédacteurs Ch. Monselet, Léon Gatayes, etc.

Gazette des beaux-arts, *Courrier européen de l'art et de la curiosité*, revue artistique fondée par M. Charles Blanc en 1858, et paraissant deux fois par mois, avec vignettes et gravures. L'art chez les anciens et les modernes, l'art du moyen âge, l'art de la Renaissance et des temps modernes, peinture, sculpture, architecture, gravure, et tout ce qui relève des arts du dessin, la céramique, l'ébénisterie, la ciselure, la numismatique, la reliure, sont l'objet des études habituelles de ce recueil, l'un des plus intéressants et des mieux faits de notre époque. Les expositions de l'art, les ventes de tableaux y sont suivies avec soin; des gravures ou des eaux-fortes en reproduisent habituellement les meilleurs morceaux; des biographies d'artistes célèbres, des articles sur les diverses écoles, sur des points controversés de l'histoire de l'art lui donnent l'universalité nécessaire à ce genre de recueil. On y trouve la reproduction d'un grand nombre d'objets d'art anciens ou modernes, rares ou inédits, tels que tableaux, sculptures, eaux-fortes, dessins de maître, médailles, émaux, vases, etc. Les principaux rédacteurs sont : MM. Charles Blanc, Philippe Burty, J. Grangedor, Alfred Darcel, Emile Galichon, Paul Mantz, Armand Baschet, René Ménard, etc.; les dessinateurs et graveurs ordinaires sont : MM. Hédouin, Bœtzel, Montalan, Pirodon, Midderigh, Sotain et Hotelein. Il nous serait difficile de signaler ici les articles les plus remarquables de cette curieuse collection, qui forme par an quatre beaux volumes in-8°. Il n'est pas un de ces volumes qui ne contienne plusieurs études excellentes et des gravures qui ne le cèdent en rien au texte.

M. Ch. Blanc ayant été appelé à la direction des beaux-arts (ministère de l'instruction publique), la *Gazette* a maintenant pour directeur M. Emile Galichon.

GAZEUR s. m. (ga-zeur — rad. *gaze*). Celui qui gaze, qui voile ses expressions : *La Fontaine est un aimable* GAZEUR. (Complém. de l'Acad.)

GAZEUSE s. f. (ga-zeu-se — rad. *gaze*). Ouvrière en dentelles, qui fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

GAZEUX, EUSE adj. (ga-zeu, eu-se — rad. *gaz*). Qui est de la nature des gaz; qui est propre aux gaz : *Fluide* GAZEUX. *Etat* GAZEUX.

L'espace renferme des amas informes de matières GAZEUSES *qui se rapprochent et se condensent en une masse de formes déterminées.* (A. Maury.) *Il faut à la vie un milieu* GAZEUX *et un milieu liquide.* (F. Pillon.) *La masse* GAZEUSE *qui constituait la terre brillait dans l'espace comme brille aujourd'hui le soleil.* (L. Figuier.)

— Qui tient des gaz en dissolution : *Eau* GAZEUSE. *Limonade* GAZEUSE. *C'est l'acide carbonique qui fait pétiller et piquer l'eau* GAZEUSE. (J. Macé.) *L'acide carbonique sert à la préparation des eaux dites* GAZEUSES. (A. Rion.)

‖ On dit pop. *gazeuze* s. f. pour *limonade* GAZEUSE.

— Chim. *Air gazeux*, Ancien nom de l'acide carbonique.

— Encycl. *Eaux gazeuses.* V. EAU.

GAZI s. m. (ga-zi). Prêtre des guèbres.

Gazida, roman par M. X. Marmier (1861). Voyageur et romancier, l'auteur ne sait pas se déboucher et mêle toujours un roman à ses voyages, ou un voyage à ses romans. *Gazida* appartient à ce genre mixte. M. Marmier nous entraîne dans l'Amérique du Nord, partagée entre la barbarie qui meurt avec la race indienne et la civilisation qui naît avec la race anglo-saxonne. On s'attend sans doute à un conflit entre ces deux nations en lutte continuelle; il n'en est rien : elles n'apparaissent qu'incidemment, et Gazida elle-même, qui donne son nom au roman, n'en est cependant pas le personnage principal. Le héros est un jeune Parisien qui, l'esprit blasé par les jouissances de la fortune et le cœur déchiré par une passion malheureuse, cherche à se distraire en voyageant. Il trouve dans ses explorations lointaines l'oubli de ses maux, et dans la fille d'un noble émigré français, Mlle de Mériol, l'objet d'une nouvelle passion plus pure, plus digne de lui et mieux récompensée. Si M. X. Marmier tenait absolument à mettre un nom de femme sur la couverture de son livre, c'est celui de Mlle de Mériol qui devait y figurer à la place de celui de Gazida, personnage accessoire. Gazida n'est autre chose, en effet, qu'une jeune Indienne élevée à l'école des serviteurs de l'empire français, et qui a été subitement enlevée par sa sauvage famille. Notre voyageur s'associe aux courses périlleuses entreprises pour la retrouver, et ce lui sera généreusement donné pour fournir des descriptions à M. X. Marmier. A peine a-perçoit-on, dans la seconde partie, cette Gazida, qui, dans la première partie du récit, n'apparaît pas du tout. Il va sans dire qu'on la retrouve et que le jeune voyageur épouse sa compatriote, Mlle de Mériol.

Pour racheter le défaut de composition que nous venons de signaler, il était besoin d'un vif intérêt de détails : l'auteur l'a compris; aussi a-t-il prodigué les scènes pittoresques, les descriptions brillantes, les récits émouvants et les personnages sympathiques. M. de Mériol, entre autres, est un bon et aimable vieillard qui répand la sérénité autour de lui, au milieu du désert. Comme dans nos œuvres précédentes, le style de M. Marmier est correct, élégant, gracieux, imagé, fleuri, trop fleuri même, car cela tourne à la monomanie. La seule chose qui manque à ce roman, c'est un défaut. Il aurait besoin d'être plus court. Nous savons qu'il est inutile de conseiller à un écrivain de supprimer des pages éloquentes sur la puissance de la musique; mais était-ce bien sa place au milieu des *tam-tams* indiens? Malgré ces taches, *Gazida* offre beaucoup d'intérêt, surtout que la curiosité attache au récit des voyages en de lointains pays.

GAZIE ou GHAZIE s. f. (ga-zi). Tribut que l'on perçoit sur les juifs dans le royaume de Fez.

GAZIER s. m. (ga-zié — rad. *gaz*). Ouvrier qui travaille aux différents appareils nécessaires pour l'éclairage au gaz. ‖ Celui qui établit ou dirige une usine à gaz.

GAZIER, ÈRE s. (ga-zié, ère — rad. *gaze*). Ouvrier, ouvrière en gaze.

GAZIFÈRE adj. (ga-zi-fè-re — de *gaz*, et du lat. *fero*, je porte). Qui sert à la fabrication du gaz : *Appareil* GAZIFÈRE.

— s. m. Appareil servant à la fabrication de l'hydrogène pur pour l'aérostation.

GAZI-HASSAN, amiral et ministre ottoman. V. GHAZI-HASSAN.

GAZILLON s. m. (ga-zi-llon ; *ll* mll. — rad. *gaze*). Léger tissu de gaz : *Le costume ordinaire des passeges, brassière de velours noir, jupe écartée bordée d'un galon d'or,* GAZILLON *tortillé autour de la tête...* (Th. Gaut.) *On reconnaît les Arméniennes aux châles et aux* GAZILLONS *qu'elles entremêlent pour se faire d'énormes coiffures.* (Gér. de Nerval.)

GAZIPAES s. m. (ga-zi-pa-ès). Bot. Syn. de CACHIPAES.

GAZNA, GHAZNAH, GHIZNÉH ou **GHIZNI**, ville de l'Afghanistan, dans le royaume et à 100 kilom. S.-O. de Kaboul, par 33° 30' de latit. N. et 65° 50' de longit. E.; 12,000 hab. Quoique bien déchue de son antique splendeur, Gazna tire encore une certaine importance de sa situation sur la grande route des caravanes conduisant de la Perse aux Grandes Indes par Hérat, Kaboul et Kandahar. Cette ville atteignit l'apogée de sa prospérité sous la dynastie des Gaznévides ou Ghaznévides, à laquelle elle a donné son nom. C'était, à cette époque, l'une des plus florissantes et des plus belles cités de l'Asie. Le célèbre Mahmoud l'avait dotée de bains somptueux, de magnifiques mosquées, de splendides palais, de riches et nombreux bazars, qui ont disparu aujourd'hui. Diverses ruines éparses dans les environs, des minarets remarquables par leur élévation, les tombeaux de Mahmoud, de Bethali le Sage, de Hakim-Sounal, et la digue de Mahmoud témoignent seuls aujourd'hui de sa magnificence passée. Les nombreux tombeaux de saints mahométans qui se trouvent dans ses environs l'ont fait surnommer la seconde Médine et attirent un grand concours de pèlerins. Les Anglais se rendirent maîtres de Gazna en 1839.

GAZOCHIMIE s. f. (ga-zo-chi-mi — de *gaz* et de *chimie*). Partie de la chimie qui traite spécialement des gaz.

GAZOFACTEUR s. m. (ga-zo-fa-kteur — de *gaz* et de *facteur*). Appareil propre à gazéifier la houille. ‖ Usine ou l'on fabrique le gaz portatif.

GAZOGÈNE adj. (ga-zo-jè-ne — de *gaz*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Se dit d'un appareil employé pour fabriquer l'eau de Seltz artificielle : *Appareil* GAZOGÈNE.

— Substantivement : Appareil portatif avec lequel on fait de l'eau de Seltz.

— Mélange d'alcool et de térébenthine qu'on emploie pour l'éclairage.

— Encycl. Le premier *gazogène*, car on en a imaginé de plusieurs systèmes, a été inventé par M. Briet. Il se compose de deux vases de verre très-résistants, capables de supporter une pression de plusieurs atmosphères, et fonctionnant l'un à l'autre par une armature à vis, faite avec un alliage d'étain. Dans le vase inférieur, qui est le plus petit, on produit l'acide carbonique; ce gaz passe dans le vase supérieur, rempli d'eau, dans laquelle il se dissout. Les deux vases communiquent au moyen d'un tube, disposé de telle manière qu'une quantité déterminée peut descendre de la partie supérieure de l'appareil dans la partie inférieure, tandis que le gaz exécute le mouvement contraire. Pour faire fonctionner le *gazogène* Briet, on commence par le démonter en séparant les deux vases et enlevant le tube intermédiaire; puis on introduit dans le plus petit une certaine quantité, pesée à l'avance, d'acide tartrique et un poids correspondant de bicarbonate de soude, et l'on remplit d'eau le plus grand. Fermant alors avec le tube le premier vase, qui ne renferme que des poudres sèches et incapables, par conséquent, de produire du gaz en réagissant l'une sur l'autre, on le renverse et on le visse sur le second. Il ne reste plus qu'à retourner l'appareil : l'eau pénètre aussitôt par le tube jusqu'aux réactifs et détermine une abondante production d'acide carbonique, qui va s'accumuler dans le réservoir et se dissoudre dans l'eau que renferme celui-ci. Un robinet placé dans l'armature métallique permet de laisser écouler à volonté l'eau gazeuse ainsi produite. Il va sans dire que l'on peut substituer à l'eau tout autre liquide que l'on voudrait charger d'acide carbonique, du vin, par exemple. Les quantités de produits chimiques employées varient avec la grandeur de l'appareil : pour un appareil de deux bouteilles, on prend 21 grammes de bicarbonate de soude et 18 grammes d'acide tartrique. Aujourd'hui on substitue, avec avantage pour le prix, le bisulfate de soude à l'acide tartrique. M. Garnaud, pharmacien, a inventé un fait breveter un petit instrument très-ingénieux, qu'il nomme *porte-acide-Garnaud*, avec lequel on peut fabriquer de l'eau de Seltz, dans les *gazogènes* Briet, à un prix des plus minimes (2 à 3 centimes pour deux bouteilles), puisqu'il permet l'emploi de l'acide sulfurique ordinaire. Ce petit instrument consiste en un flacon tubulaire de verre, bouché à l'émeri par un bouchon percé à son centre d'une ouverture capillaire; le bouchon est maintenu mobile dans l'ouverture du flacon, à l'aide d'une disposition particulière fort simple. Le flacon est rempli d'acide sulfurique et renversé en l'air; les ouvertures centrale et circulaire, étant capillaires, ne laissent pas échapper la plus petite quantité d'acide. Le flacon, d'ailleurs, est attaché, renversé à la partie inférieure du tube de communication du *gazogène*, et est ainsi plongé tout entier dans le vase inférieur. Le bicarbonate de soude ayant été placé dans le générateur, si on retourne l'appareil comme nous avons dit précédemment, de l'eau descend et vient mouiller le bouchon : les actions capillaires n'étant plus les mêmes en présence de l'eau qu'en présence de l'air, l'acide s'écoule et vient agir sur le carbonate. Dans tous les cas, quel que soit le moyen employé, on doit toujours attendre un certain temps avant de recueillir l'eau gazeuse, afin de lui permettre de se saturer. Avec le *gazogène* Briet, on peut obtenir de l'eau chargée à 5 volumes de gaz

Depuis l'appareil Briet, on en a mis dans le commerce une foule d'autres analogues : les appareils Fevre, Guérin, Villiet, etc. Mais aucun d'eux n'a réalisé un progrès sensible, et quelques-uns même sont inférieurs à l'appareil primitif.

GAZOLA (Joseph), médecin italien, né à Vérone en 1661, mort en 1715. Il exerça son art à Vérone, où il fonda l'Académie *degli aletofili*, et fit un voyage en Espagne et en France. Ses principaux ouvrages sont : *Entusiasmos medicos politicos, y astronomicos* (Madrid, 1639); *Il mondo ingannato da falsi medici* (Pérouse, 1716, in-8°), traduit en français (1735) sous le titre de *Préservatif contre le charlatanisme des faux médecins.* Dans cet ouvrage, qui fit beaucoup de bruit, l'auteur montre qu'on meurt aussi souvent des remèdes que des maladies.

GAZOLDO (Jean), poète italien, natif de Gaëte. Il vivait au commencement du XVIe siècle. C'était, croit-on, le même que l'improvisateur italien qui vivait à la cour de Léon X. On a de lui un petit poème latin aujourd'hui fort rare : *Anthropobiographie* (Bologne, in-8°, sans date), dans lequel il énumère tous les maux de l'humanité, et un livre intitulé : *Epigrammata et Eclogæ* (1506, in-8°).

GAZOLITRE s. m. (ga-zo-li-tre — de *gaz*, et de *litre*). Syn. peu usité de GAZOMÈTRE.

GAZOLYTE s. m. (ga-zo-li-te — du fr. *gaz*, et du gr. *lutos*, soluble). Chim. et minér. Corps formant des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, l'hydrogène ou le fluor : *La silice, le soufre, le carbone sont des* GAZOLYTES. (Mâcme.) *Dans la classification minéralogique de Beudant, les* GAZOLYTES *constituent une classe particulière, la première, qui comprend les quatorze familles suivantes : les siliciées, les boriées, les carbonatées, les hydrogénides, les nitrides, les sulfurides, les chlorides, les iodides, les bromides, les phthorides, les séléniées, les telluriées, les phosphorides et les arséniées.* (Maigne.)

— Adjectiv. Qui est susceptible de se résoudre en gaz : *Des corps* GAZOLYTES.

GAZOMÈTRE s. m. (ga-zo-mè-tre — de *gaz*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument servant à déterminer la quantité de gaz employée dans une opération chimique. Appareil destiné à indiquer la quantité de gaz brûlée dans un local éclairé au gaz. On dit plutôt compteur dans ce sens. ‖ Grand appareil qui sert à mesurer et à distribuer le gaz d'éclairage dans l'usine qui le produit : *Etablir un* GAZOMÈTRE.

— Encycl. Un *gazomètre* d'usine consiste en une grande cloche cylindrique en tôle, reposant sur l'eau d'un bassin construit en maçonnerie très-solide. Une lourde chaîne, portant sur deux poulies de renvoi et terminée par des contre-poids, empêche que le poids de cette cloche exerce aucune pression sur le gaz qu'elle contient. Ce poids augmentant à mesure que la cloche sort de l'eau, la durée de suspension le contre-balance parce que la partie libre en devient plus longue. Comme on connaît le diamètre de la cloche, il est évident qu'il est toujours facile de calculer la quantité de gaz qu'elle contient, en mesurant la partie qui est au-dessus du niveau du liquide dans lequel elle plonge. On peut également déterminer avec précision la quantité de gaz qui s'écoule par le tuyau destiné au service de l'éclairage. Deux gros tubes en fonte, que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté, pénètrent dans l'intérieur de la cloche, l'un pour apporter le gaz au fur et à mesure qu'il se produit, l'autre pour en faire la distribution.

Parmi les *gazomètres* de grandes dimensions, on peut citer ceux de l'usine à gaz de La Villette, qui alimentent les consommateurs de la ville de Paris. Ces appareils, au nombre de huit, ont chacun 32 mètres de diamètre et une capacité de 10,000 mètres cubes; chaque cloche est circonscrite à un polygone régulier de 16 côtés, aux sommets duquel s'élèvent autant de bâtis en fonte, scellés dans la maçonnerie et reliés dans le haut par deux entretoises qui maintiennent des rouleaux en plein cintre. Ces bâtis ont 13m,50 de hauteur au-dessus du niveau du sol, et servent à guider la cloche dans son mouvement vertical. Le glissement se produit, comme dans les *gazomètres* ordinaires, à l'aide de galets placés au droit des glissières, sur la partie cylindrique de la cloche. La fosse du *gazomètre* est formée à sa partie inférieure par une couche de béton de 0m,80 d'épaisseur; sa profondeur est de 12m,40. Le mur de chaque *gazomètre* a 2m,50 d'épaisseur, 14m,75 de hauteur totale et forme un cylindre de 38 mètres de diamètre extérieur. Il est construit en moellons et en chaux hydraulique. Les bâtis y sont scellés à l'aide d'un large patin en fonte, boulonné sur la pierre de taille. La cloche est formée de feuilles de tôle à épaisseur variable, suivant leur position, de 0m,005 à 0m,008. Les joints sont à recouvrement, au moyen de rivets de 0m,016; le poids total de chacun de ces appareils est de 100,000 kilogrammes.

GAZOMÉTRIE s. f. (ga-zo-mé-tri — rad. *gazomètre*). Physiq. Art de mesurer les gaz, de calculer leur volume et leur densité.

GAZOMÉTRIQUE adj. (ga-zo-mé-tri-ke — rad. *gazométrie*). Physiq. Qui appartient à la gazométrie.

GAZON s. m. (ga-zon — bas latin *guaso, waso*, mot qui se rapporte au germanique : ancien haut allemand *wason*, motte de terre garnie d'herbes; ancien allemand *waze*, allemand moderne *rasen*). Herbe courte et fine qui recouvre la terre : *Semer du* GAZON. *Arroser le* GAZON. *Le* GAZON *fin semble le duvet de*